

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

52 51 30

Date de la convocation :

01/12/2023

Date d'affichage

01/12/2023

Vote :**Abstention :** /**Pour :** 33**Contre :** /**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – Yves EUVRARD – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Patrick JACQUET – Denis MALUTA – Camille SIMAR – Jean-Marie BAULAND – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD - Jean-Paul CHAPUIS – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – François LORENZI - Bertrand GRONDIN – Philippe THIOURT – Sébastien DELACOUR – Alain BECQUET - Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Thierry MACAIRE (pouvoir donné à M. JACQUET) – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – Florian LORY – Didier LEVEQUE (Pouvoir donné à M. HIEZ) – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT

Etaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Eric REMY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER

N° 19/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN**OBJET : Décision modificative budgétaire**

Dans le cadre d'un projet de restructuration d'un tronçon de voirie, le SMTP souhaitait réaliser les travaux de viabilisation de deux terrains sur le territoire du Technoport de Pagny.

Le Syndicat a donc été sollicité par le SMTP pour l'étude et la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable destinés au raccordement de deux parcelles, à savoir : ZC 403 à Pagny-la-Ville et ZI 53 à Labruyère.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avait été établie entre le Syndicat et le SMTP.

Le Syndicat étant le seul compétent dans le cadre d'extension de réseau d'eau potable, ainsi la convention est rendue caduque. Une nouvelle convention pour participation financière exceptionnelle a donc été rédigée.

Dans la mesure où les travaux ont été réalisés et réglés à tort sur un compte de tiers (458102) par mandats n°55/12 et 123/33-exercice 2022 pour un montant de 21 471.21 € HT,

Dans la mesure où le remboursement des travaux a été demandé au SMTP par titre au compte 458202 n°12/7-exercice 2022 pour la même somme,

Il convient de régulariser les opérations comptables passées à tort, tel que suivant :

- Annulation des mandats au compte 458102 par un titre au compte 458202-montant de 21 471.21 €
- Annulation du titre au compte 458202 par un mandat au compte 458102-montant de 21 471.21 €
- Basculement des mandats sur le compte 21531-travaux extension réseau EP, puisque les travaux sont achevés
- Demande remboursement par le SMTP au compte 1318

Ce qui se traduit comptablement par :

Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 021-252107917-20231221-2023_19-DE



Chapitre – article – fonction désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Compte 458102-opération pour compte de tiers	+22 000 €			
Compte 458202-opération pour compte de tiers			+22 000 €	
Compte 21531-travaux reseau EP	+22 000 €			
Compte 1318-subvention			+22 000 €	
TOTAL	44 000 €		44 000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- **ACCEPTE** la décision modificative budgétaire proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 21 décembre 2023
Le Président, Sébastien BELORGEY

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DES E...' and 'Sébastien BELORGEY'.